

# Champlor

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

## 1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale CRUDE GLYCERINE 80% (CHLORIDE)  
Autres noms Glycérol, alcool Glycylique, 1,2,3 - propanetriol  
N° CAS Aucun.  
N° CE Aucun.  
N° D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Application technique. Transformation des aliments pour animaux.  
Utilisations Déconseillées Pas connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société VALTRIS Champlor  
Adresse du Fournisseur Z.I. Baleycourt,  
55100 VERDUN,  
France  
Téléphone +33 (0) 3 29 83 32 00  
Fax +33 (0) 3 29 86 18 15  
Email [SDS.Champlor@Valtris.com](mailto:SDS.Champlor@Valtris.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence +32 / (0)14 58 45 45 (24 heures)  
Contacter BIG

## 2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale CRUDE GLYCERINE 80% (CHLORIDE)  
Pictogramme(s) de Danger Aucun.  
Mention(s) d'Avertissement Aucun.  
Mention(s) de Danger Aucun.  
Mention(s) de mise en garde Aucun.  
Obligation additionnelle d'étiquetage Aucun.

### 2.3 Autres dangers

Faible toxicité dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation. Peut provoquer une irritation pour la peau, les yeux et le système respiratoire. Une combustion ou une décomposition thermique développera des vapeurs toxiques et corrosives.

### 2.4 Autres informations

Aucun.

## 3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description du Produit : Glycerine (peut contenir jusqu'à 8% en poids d'chlorure de sodium).

### 3.1 Substances

Non applicable.

### 3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / N° D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Glycerol	56-81-5	200-289-5 01-2119471987-18-XXXX	> 80	Non classé	
Chlorure de sodium	7647-14-5	231-598-3 01-2119485491-33-XXXX	< 8	Non classé	

## 4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Alerter un médecin en cas de malaise.  
Contact avec la Peau Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.  
Contact avec les yeux Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Alerter un médecin.

# Champlor

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Ingestion Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Alerter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué. Traiter symptomatiquement.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué.

## 5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Utiliser eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre sèche ou dioxyde de carbone. Le refroidissement des récipients et la protection des équipements et bâtiments environnants doivent être assurés par pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une combustion ou une décomposition thermique développera des vapeurs toxiques et corrosives. Le glycerol se décompose s'il est chauffé au-dessus de 290°C en libérant un gaz corrosif (acroléine).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

## 6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

S'assurer d'une ventilation adéquate lors de l'utilisation du produit et suivre les principes de bonne hygiène du travail notamment pour le contrôle de l'exposition individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter les déversements dans les canalisations, les égouts et les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

### 6.5 Autres informations

Aucun.

## 7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter un contact prolongé avec la peau. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de brouillards. Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour un usage immédiat. A maintenir dans un endroit frais à l'écart de la chaleur, des sources d'ignition et des agents oxydants.

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Application technique. Transformation des aliments pour animaux.

## 8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m³)	Remarque
Glycerol	56-81-5		10			

Région

Source

France

Décret N° 2012-746 Du 9 Mai 2012 Fixant Des Valeurs Limites D'exposition Professionnelle Contraignantes Pour Certains Agents Chimiques

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

# Champlor

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide.



Protection de la peau

Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.



Protection respiratoire

Porter un équipement de protection respiratoire adéquat si une exposition aux pulvérisations est probable. Lorsqu'un appareil respiratoire à cartouche/filtre est approprié utiliser : Type P (CEN 143) Vérifier avec les données des équipements de protection du fournisseur.



Risques thermiques

Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Eviter les déversements dans les canalisations, les égouts et les cours d'eau.

## 9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide visqueux. Couleur : Jaune Brun.
Odeur	Clair.
Seuil olfactif	Pas connu.
pH	Modérément alcalin.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	approx 290°C
Point d'éclair	>160°C [Closed cup/Coupe fermée]
taux d'Évaporation	Pas connu.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas connu.
Pression de vapeur	0.0025mm Hg @ 50°C
Densité de vapeur	Pas connu.
Masse volumique (g/ml)	1.25g/ml
Densité relative	Pas connu.
Solubilité(s)	Solubilité (Eau) : Miscible. Solubilité (Autre) : Miscible -Alcools .
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de Décomposition (°C)	Pas connu.
Viscosité	Viscosité Cinématique : 70cSt @ 40°C
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Point d'écoulement (°C) 21°C

## 10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

### 10.4 Conditions à éviter

Maintenir à l'écart des agents oxydants forts.

# Champlor

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Une combustion ou une décomposition thermique développera des vapeurs toxiques et corrosives. Le glycerol se décompose s'il est chauffé au-dessus de 290°C en libérant un gaz corrosif ( acroléine).

## 11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion	Faible toxicité orale. L'ingestion de petites quantités ne cause probablement pas d'effets indésirables.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Probablement pas dangereux par absorption cutanée.
Toxicité aiguë - Inhalation	Probablement pas dangereux par inhalation du fait de la basse pression de vapeur du produit à température ambiante.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une légère irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation bénigne des yeux.
Données sur la sensibilisation de la peau	Non sensibilisant pour la peau.
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Cancérogénicité	Pas de preuves d'effets cancérogènes.
Toxicité pour la reproduction	Pas de preuves d'effets de reproduction.
L'allaitement	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
<b>11.2 Autres informations</b>	
Irritation des voies respiratoires	Des concentrations élevées de brouillard peuvent être légèrement irritantes pour les voies respiratoires.
Exposition à long terme	Des effets chroniques sont peu probables.

## 12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette évaluation des dangers pour l'environnement a été établie en tenant compte de la composition du produit.

### 12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Non dangereux pour les organismes aquatiques.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - le compartiment sédiment	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.
	Non classé.

### 12.2 Persistance et Dégradabilité

Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Liquide faiblement volatil. Le produit devrait être très mobile dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

## 13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les contenants vides et les déchets de façon sécuritaire.

### 13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

## 14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

# Champlor

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué.

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué.

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Non indiqué.

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Règlement (CE) N° 850/2004 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué.

Règlement (CE) N° 850/2004 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué.

Règlement (CE) no 2037/2000 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué.

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué.

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué.

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué.

#### Règlements nationaux

Réglementation britannique relative au contrôle Contrôle des substances dangereuses pour la santé (COSHH) 2002 SI 2002/2677 et Principes COSHH : étapes simples pour le contrôle des produits chimiques - Réglementation HSG193 sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

### 15.3 Appartenance aux Inventaires

Aucun.

## 16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

### LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger Aucun.

Mention(s) de Danger Aucun.

Mention(s) de mise en garde Aucun.

Acronyme CAS : Chemical Abstracts Service  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
CE : Communauté Européenne  
EINECS : Létézo Kereskedelmi Vegyi Anyagok Európai Jegyzéke  
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme  
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique  
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques  
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme  
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Références bibliographiques principales Aucun.

Dégagements de responsabilité Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. VALTRIS Champlor ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. VALTRIS Champlor n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si

# Champlor

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Droit d'auteur des marques déposées

Valtris™ est une marque déposée, propriété de Polymer Additives, Inc.